



Projet de loi ELAN : la Fédération des Ascenseurs propose de repenser l'intelligence de la construction avec la solution du pré-équipement

La Fédération des Ascenseurs, qui représente 90% du secteur de la mobilité verticale en France (ascenseurs, élévateurs, escalators) et s'implique dans les questions de mobilité et d'accessibilité dans la ville, apporte aujourd'hui son analyse dans le cadre du projet de loi ELAN et fait la proposition d'une solution.

L'instauration du pré-équipement dans les constructions d'habitat collectif neuf rendrait possible, à des coûts inférieurs, l'installation à terme d'ascenseurs au service de tous.

La mobilité verticale objet d'un paradoxe en France

Le vieillissement de la population est indéniable avec 3,9 millions de Français âgés de plus de 80 ans au 1^{er} janvier 2018 (dont 80% vivent à domicile), et 3 Français sur 10 qui auront plus de 60 ans en 2035. Et outre une population vieillissante, la part croissante de familles monoparentales, les millions de nouveaux ménages à venir, les femmes enceintes – en plus des personnes en situation de handicap – ont également besoin d'un accès facilité à leur logement.

Paradoxalement, la France fait partie des pays européens dans lesquels l'obligation d'installation d'un ascenseur est très peu contraignante (obligation à partir de 4 étages à partir du rez-de-chaussée). Face à la France, de nombreux pays demandent l'équipement dès 3, 2 voire 1 étage au-dessus du rez-de-chaussée, ce qui est aussi le cas de nombreux Français interrogés dans le baromètre Ipsos⁽¹⁾ pour la Fédération des Ascenseurs en décembre dernier.

Si on la compare avec ses voisins italiens et espagnols par exemple⁽²⁾, la France est en situation de sous-équipement grandissant, la majorité des logements collectifs neufs étant livrée sans ascenseurs actuellement. Un paradoxe avéré alors que l'Etat promeut des politiques de maintien à domicile et de renforcement de l'hospitalisation ambulatoire.

L'évolutivité des logements et des bâtiments possible avec le pré-équipement

Pour la Fédération des Ascenseurs, la notion de logement évolutif prônée par la Loi ELAN ne peut devenir une réalité concrète que si les bâtiments eux-mêmes sont évolutifs.

« Pour que cette évolutivité s'inscrive dans le neuf, une solution simple à mettre en œuvre est celle du pré-équipement. Elle répond à une forte attente des Français qui estiment souhaitable à 70% d'installer un ascenseur pour desservir des niveaux inférieurs au quatrième étage. La Fédération en faisait déjà la proposition dans son Manifeste⁽²⁾ en décembre 2016. Nous la réitérons aujourd'hui plus que jamais car cette solution a toute sa place dans la loi ELAN. », souligne Alain Meslier, Délégué général.

Cette construction d'une gaine réservée dans le projet immobilier neuf ne représente qu'un espace de moins de 2 m² par niveau (8-10 m² maximum pour un rez-de-chaussée plus 3 étages). Elle permettrait l'installation ultérieure d'un ascenseur à des coûts techniques réduits quand les copropriétaires en prendront la décision. C'est une solution qui permet en même temps de répondre à la logique de l'économie de la construction portée par le projet de loi et d'accompagner l'évolution des besoins de la population pour les années à venir. Elle peut être appliquée par tous les acteurs de la construction investis dans le bâtiment durable au service des résidents.

« Mais si cette solution n'est pas retenue, nous craignons que l'offre immobilière devienne plus défavorable encore à la mobilité. Et la politique de 'bâtiment durable' prônée par l'Etat se retrouverait incomplète. », pointe Alain Meslier.

Des enjeux économiques et sociétaux bientôt décryptés dans une nouvelle étude de la Fédération

En corollaire de cette solution, la Fédération des Ascenseurs revient sur un a priori lié à l'enjeu économique de l'équipement d'ascenseurs dans les bâtiments d'habitation.

Le coût de l'installation d'un ascenseur mérite aussi d'être analysé par rapport aux gains qu'il génère, à moyen et long termes :

- * des gains en matière de mobilité, de maintien à domicile des personnes vieillissantes ou malades, de maintien du lien social,
- * de valorisation du logement à la vente,
- * et à plus grande échelle de réductions des dépenses publiques à l'heure ou la question de la dépendance des seniors s'invite dans le débat politique.

A ce sujet, la Fédération des Ascenseurs dévoilera prochainement les résultats d'une étude sur les enjeux économiques et sociaux de l'équipement d'ascenseurs dans les bâtiments.

Autres chiffres significatifs

- * 47% des Français voient en l'ascenseur la solution la plus utile pour rester le plus longtemps possible dans leur logement⁽¹⁾
- * Un peu plus de 13 000 ascenseurs neufs ont été installés en France en 2017⁽³⁾
- * L'ascenseur est le 1^{er} moyen de transport avec 100 millions de trajets par jour en France⁽³⁾

(1) pour consulter cette enquête IPSOS pour la Fédération des Ascenseurs (octobre 2017), cliquer [ici](#).

(2) source : le Manifeste 'La mobilité verticale au service de la ville de demain' publié par la Fédération des ascenseurs. Pour le consulter, cliquer [ici](#).

(3) source : la Fédération des Ascenseurs

A propos de la Fédération des Ascenseurs

La Fédération joue un rôle clé dans l'appréhension des enjeux sociétaux et économiques liés au secteur : assurer le rôle d'expert et de porte - parole auprès des pouvoirs publics nationaux et des institutions européennes, instruire les dossiers communs à la profession, promouvoir la sécurité et informer ses adhérents sur l'évolution de la réglementation mais aussi les intervenants (prescripteurs, maîtres d'ouvrage, gestionnaires, architectes...) ainsi que les propriétaires et les utilisateurs d'ascenseurs.

Avec un chiffre d'affaires de 2,30 milliards d'euros en 2017, elle regroupe plus de 16 600 salariés sur le sol français dont 70% directement en charge de l'installation, de la modernisation et de la maintenance des ascenseurs.

Des professionnels engagés au quotidien pour satisfaire les besoins de mobilité en garantissant une sécurité et une qualité de service inégalée. Des professionnels qui innovent pour créer, dès à présent, l'appareil et les services de demain : plus rapides, plus connectés, plus respectueux de l'environnement, mieux intégrés.

www.ascenseurs.fr

Contacts presse

Agence suPR !

Chrystel Libert – 06 52 49 31 30 - clibert@supr-agency.com

Tiphaine Martin - 06 86 17 44 10 - tmartin@supr-agency.com